

une loi du 25 mai 1857, qui lui a attribué des portions de territoire empruntées à quatre communes voisines : Sevelinges, Arcinges et Ecoches (Loire), et Cours (Rhône) : cette commune est rattachée au canton de Belmont, arrondissement de Roanne.

*Saint-Régis-du-Coin*, distraite, des communes de Marlhes et de Saint-Sauveur, et rattachée au canton de Saint-Genest-Malifaux par une loi du 26 avril 1858.

*La Grand-Croix*, distraite des communes de Saint-Paul-en-Jarez et de Cellieu, canton de Rive-de-Gier, par une loi du 9 mai 1860.

*Planfoy*, formée de portions des communes de Saint-Genest-Malifaux et de Saint-Etienne, par une loi du 23 mai 1863, qui l'a rattachée au canton de Saint-Genest-Malifaux.

3° *Modifications*. Les communes de Sevelinges, Arcinges et Ecoches ont été réduites, ainsi que nous l'avons vu, par la création de la commune de Cergnes (loi du 25 mai 1857) ; celles de Marlhes et de Saint-Sauveur l'ont été par la création de la commune de Saint-Régis-du-Coin (loi du 24 avril 1858) ; celles de Saint-Paul-en-Jarret et de Cellieu l'ont été par la création de la commune de la Grand-Croix (loi du 9 mai 1860) ; celles de Saint-Genest-Malifaux et de Saint-Etienne l'ont été par la création de la commune de Planfoy (loi du 23 mai 1863). Il a été attribué une portion de la commune de Chuyer à celle de la Chapelle dont le chef-lieu était enclavé dans la première (loi du 24 mai 1862). On a agrandi la commune de la Tour-en-Jarez aux dépens de celles de Saint-Héand, Sorbier, Saint-Priest et la Fouilhouse (loi du 16 avril 1862).